

**MATRICE DES VINGT PRINCIPALES MESURES
DE REDRESSEMENT ET DE RELANCE ECONOMIQUE
EN AFRIQUE CENTRALE
(Version mai 2006)**

DOMAINES D'ACTION	N°	MESURES A PRENDRE	RESPONSABLES	CALENDRIER INDICATIF	OBSERVATIONS
PROGRAMMES D'AJUSTEMENT STRUCTUREL	1	Signature de programmes d'ajustement structurels avec les Institutions de Bretton Woods	Etats membres	2005	Tous les pays de la CEMAC sont en programme ou en négociation avec le FMI pour la mise en place d'un programme, à l'exception de la Guinée Equatoriale dont l'économie affiche des excédents budgétaires et extérieurs substantiels.
	2	Mise en œuvre des politiques et des réformes macroéconomiques et structurelles, avec pour objectif d'atteindre le point de décision ou d'achèvement de l'Initiative PPTE	Cameroun RCA Congo Tchad	Décembre 2005	Le Cameroun a atteint le point d'achèvement de l'Initiative en avril 2006, tandis que le Tchad et le Congo ont atteint le point de décision en mai 2001 et mars 2006 respectivement. La République Centrafricaine a conclu avec les Institutions de Bretton Woods un programme d'assistance post-conflit en janvier 2006, ouvrant ainsi la voie à une possible accession au point de décision de l'initiative PPTE en 2007.
CONSOLIDATION DES FINANCES PUBLIQUES	3	Renforcement des moyens de lutte contre l'évasion fiscale, réduction des exonérations non réglementaires et redynamisation des régies financières avec l'objectif de porter les recettes non pétrolières à un minimum de 15 % du PIB non pétrolier	Cameroun RCA Tchad	Décembre 2005	Le Congo, le Gabon et la Guinée Equatoriale ont réalisé le ratio de 15 % fixé. Le Cameroun, la RCA et le Tchad doivent poursuivre leurs efforts pour atteindre cet objectif.

DOMAINES D'ACTION	N°	MESURES A PRENDRE	RESPONSABLES	CALENDRIER INDICATIF	OBSERVATIONS
CONSOLIDATION DES FINANCES PUBLIQUES	3	Elaboration et mise en place d'un plan national pour la bonne gouvernance et la transparence dans la gestion des affaires publiques	Tous les pays	Décembre 2005	Des efforts sont enregistrés dans la quasi-totalité des Etats membres en matière de lutte contre la corruption et, de manière générale, pour promouvoir la bonne gouvernance et la transparence dans la gestion des affaires publiques. En particulier, les Etats pétroliers ont tous adhéré à l'EITI. Dans le prolongement de cette mesure, le Comité Ministériel du 29 mars 2006 a approuvé le budget et l'organigramme du Secrétariat Permanent de l'EITI pour la CEMAC qui sera logé au Siège Central de la BEAC à Yaoundé.
	4	Elaboration des textes et fixation des modalités pratiques des fonds de réserve pour les générations futures et du mécanisme de stabilisation des recettes budgétaires	BEAC Pays pétroliers	Mars 2004	Les grandes lignes du fonctionnement des fonds de réserve pour les générations futures et du mécanisme de stabilisation des recettes budgétaires avaient été proposées par la BEAC en 1999. En vue de leur adaptation au nouveau contexte, le Conseil d'Administration du 27 mars 2006 et le Comité Ministériel du 29 mars 2006 à Yaoundé ont arrêté le nouveau dispositif de rémunération des dépôts publics par la BEAC au titre des <i>fonds de réserve pour les générations futures</i> , du <i>mécanisme de stabilisation des recettes budgétaires</i> et des <i>dépôts spéciaux classiques des Trésors et Comptables publics</i> .
		Adoption des textes relatifs à la mise en place des fonds de réserve pour les générations futures et du mécanisme de stabilisation des recettes budgétaires	Pays pétroliers	Décembre 2005	

DOMAINES D'ACTION	N°	MESURES A PRENDRE	RESPONSABLES	CALENDRIER INDICATIF	OBSERVATIONS
REINFORCEMENT DE L'INTEGRATION REGIONALE	5	Adoption des mesures visant à renforcer la libre circulation des biens et des personnes (y compris passeport CEMAC)	Tous les pays S.E. CEMAC	Décembre 2005	Bien que le principe ait été arrêté, les passeports CEMAC ne sont pas encore disponibles pour le public. A noter que 4 Etats membres (Cameroun, RCA, Congo et Tchad) ont décidé de commun accord de ne plus exiger de visas d'entrée pour leurs ressortissants respectifs. La non-application de cette mesure à la fois symbolique et importante pour la libre circulation des biens et des personnes fait partie des domaines-clé où le processus d'intégration sous-régionale stagne, voire régresse.
	6	Réaménagement de l'exercice budgétaire du Cameroun pour l'aligner sur l'année civile	Cameroun	Janvier 2003	La décision du réaménagement de l'exercice budgétaire du Cameroun a été prise au second trimestre 2002 et est entrée en vigueur à compter de l'année civile 2003.
	7	Lancement d'une étude sur la stratégie de développement économique à moyen terme des pays de la CEMAC	BEAC S.E. CEMAC BDEAC	Décembre 2006	Compte tenu du programme de travail des services de la BEAC et du Secrétariat Exécutif de la CEMAC, le lancement de cette étude est prévu à partir du second semestre 2006.
	8	<ul style="list-style-type: none"> Mise en place des structures définitives de la surveillance multilatérale 	S.E. CEMAC BEAC Tous les pays	Juin 2001	Les différents organes de la surveillance multilatérale (Cellules nationales, Cellule communautaire et Collège de surveillance) ont été mis en place et sont déjà opérationnels. Un atelier sur la surveillance multilatérale dans la CEMAC a été organisé à Brazzaville du 17 au 20 avril 2001. Les réunions des différentes instances de la surveillance multilatérale se tiennent régulièrement depuis juillet 2001.

DOMAINES D'ACTION	N°	MESURES A PRENDRE	RESPONSABLES	CALENDRIER INDICATIF	OBSERVATIONS
RENFORCEMENT DE L'INTEGRATION REGIONALE	8	<ul style="list-style-type: none"> Adhésion des Etats au SGDD 	Tous les pays, sauf le Cameroun	Décembre 2006	Le Cameroun a été sélectionné comme l'un des pays pilote de ce projet. Les autres pays sont invités à adhérer au Système Général de Diffusion des Données (SGDD).
		<ul style="list-style-type: none"> Mise en œuvre du Programme Statistique Minimum 	S.E. CEMAC BEAC Tous les pays	Décembre 2006	Avec comme objectif notamment la production de l'indice des prix à la consommation harmonisés (IPCH) et des PIB comparables.
	9	<ul style="list-style-type: none"> Elaboration et mise en œuvre des plans nationaux de convergence 	S.E. CEMAC BEAC Tous les pays	Juin 2006	Le principe de l'élaboration des programmes nationaux de convergence a été arrêté lors de l'atelier de Brazzaville. Des directives ont été adoptées à cet effet par le Conseil des Ministres de l'UEAC en août 2001. A la suite d'un Atelier organisé à Douala en avril 2004 sur l'élaboration des programmes triennaux de convergence et d'une tournée circulaire de la Cellule communautaire dans les Etats en octobre-novembre 2004, tous les pays sont invités à produire ces programmes dès que possible.

DOMAINES D'ACTION	N°	MESURES A PRENDRE	RESPONSABLES	CALENDRIER INDICATIF	OBSERVATIONS
RENFORCEMENT DE L'INTEGRATION REGIONALE	9	<ul style="list-style-type: none"> Renforcement des critères de surveillance multilatérale 	S.E. CEMAC BEAC Tous les pays	Décembre 2001	Les réflexions engagées sur le renforcement des critères de la surveillance multilatérale se sont traduites, lors de l'atelier sur la surveillance multilatérale à Brazzaville en avril 2001, par la sélection de quatre nouveaux critères, adoptés par le Conseil des Ministres de l'UEAC le 03 août 2001. Il s'agit du solde budgétaire de base rapporté au PIB qui doit être positif ou nul à l'horizon de la convergence, du stock de la dette publique rapporté au PIB qui doit être inférieur ou égal à 70 % à l'horizon de la convergence, de la non accumulation d'arriérés sur la gestion de la période courante (le stock actuel d'arriérés devra être apuré à l'horizon de la convergence) et du taux d'inflation annuel qui doit être inférieur ou égal à 3 %. Il importe de relever qu'à l'heure actuelle, des réflexions ont été engagées, au niveau de la Zone Franc, pour définir des indicateurs complémentaires de surveillance multilatérale qui permettraient de déterminer l'impact des évolutions conjoncturelles sur les performances des Etats en matière de convergence.
	10	Organisation d'un séminaire sur l'amélioration du cadre institutionnel et incitatif en Afrique Centrale	S.E. CEMAC Tous les pays	Décembre 2006	La BEAC et le Secrétariat Exécutif de la CEMAC se concerteront en vue de l'organisation de ce séminaire.
	11	Elaboration et suivi d'indicateurs pour la réduction de la pauvreté	S.E. CEMAC BEAC Tous les pays	Juillet 2006	Des réflexions seront engagées pour la définition des indicateurs de pauvreté.

DOMAINES D'ACTION	N°	MESURES A PRENDRE	RESPONSABLES	CALENDRIER INDICATIF	OBSERVATIONS
RENFORCEMENT DE L'INTEGRATION REGIONALE	12	Définition d'une stratégie régionale de communication	S.E. CEMAC BEAC Tous les pays	Juin 2006	La BEAC et le Secrétariat Exécutif de la CEMAC se concerteront en vue de la mise en œuvre de cette mesure.
POLITIQUE MONETAIRE ET REFORMES FINANCIERES	13	Finalisation des réformes monétaires (taux débiteur maximum, taux créditeur minimum, etc.)	BEAC	Date indéterminée	Les conditions débitrices et créditrices applicables par les banques à leur clientèle ont été libéralisées à l'exception des deux bornes que constituent le taux débiteur maximum (TDM) et le taux créditeur minimum (TCM). La suppression de ces deux bornes est conditionnée par l'achèvement des restructurations bancaires, l'amélioration de la concurrence entre les banques et l'adoption d'une loi sur l'usure. Lorsque ces conditions seront réunies, le Conseil d'Administration de la BEAC pourra alors décider de la suppression du TDM et du TCM.
		Réduction progressive des avances directes de la Banque Centrale aux Trésors nationaux et lancement des titres publics à souscription libre	BEAC Etats	Réforme reportée sine die	La date d'entrée en vigueur de la réforme a été reportée sine die afin de favoriser une meilleure préparation des Etats, notamment aux plans réglementaire et financier, tout en permettant un affinement du dispositif par la BEAC.
	14	Adoption du Règlement CEMAC portant création du fonds de garantie des dépôts (FOGADAC)	COBAC Etats	Décembre 2005	En raison des lenteurs observées au niveau de certains Etats, la procédure de ratification du texte portant création du Fonds de garantie des dépôts a été abandonnée. En lieu et place, un Règlement CEMAC a été adopté à cet effet au cours de la réunion extraordinaire du Comité ministériel de l'UMAC du 27 janvier 2004. Les prochaines étapes portent sur l'élaboration des différents projets de règlements prévus dans le texte de base, sur l'organisation d'une table ronde destinée à recueillir les observations des différents acteurs et sur l'organisation d'une campagne d'information et de vulgarisation du corpus juridique du FOGADAC.

DOMAINES D'ACTION	N°	MESURES A PRENDRE	RESPONSABLES	CALENDRIER INDICATIF	OBSERVATIONS
POLITIQUE MONETAIRE ET REFORMES FINANCIERES	14	Intensification de la restructuration des banques avec implication directe et technique de la COBAC	BEAC COBAC Congo	Juin 2004	Les systèmes bancaires ont été globalement assainis dans tous les pays, avec notamment la mise en œuvre au Congo du plan de restructuration du Crédit pour l'Agriculture, l'Industrie et le Commerce (CAIC), marquée par l'entrée dans le capital de cette banque de la Banque Marocaine du Commerce Extérieur (BMCE), à hauteur de 25 %, pour donner naissance à La Congolaise de Banque (LCB), dont les activités ont démarré le 1 ^{er} avril 2004. Des progrès notables sont également enregistrés en vue de la privatisation de la Banque COFIPA au Congo.
	15	Amélioration du rapatriement des recettes d'exportation	Tous pays	Décembre 2000	Mesure dans l'ensemble bien appliquée par tous les pays.
	16	Mise en place d'une réglementation pour les Etablissements de Microfinance (EMF)	BEAC COBAC Tous les pays	Décembre 2007	Le Cadre Réglementaire relatif à l'exercice des activités de la microfinance dans les Etats de la CEMAC est en vigueur depuis avril 2002. Pour les établissements de microfinance en activité à cette date, son application totale avait été différée en 2005 pour la mise en œuvre du règlement CEMAC et en 2007 pour le respect des normes prudentielles.

DOMAINES D'ACTION	N°	MESURES A PRENDRE	RESPONSABLES	CALENDRIER INDICATIF	OBSERVATIONS
POLITIQUE MONETAIRE ET REFORMES FINANCIERES	17	Finalisation des textes relatifs à la réforme des systèmes de paiement et de règlement	BEAC Tous les pays	Décembre 2007	<p>Ce projet a connu de nombreuses avancées, dont les principales concernent la signature du contrat de fourniture des plates-formes CTM du Système Monétique Interbancaire (SMI) en avril 2005 ; le démarrage de la phase des tests et de déploiement du système SYGMA (Système de Gros Montants Automatisés) au Cameroun en septembre 2005. Par ailleurs, le processus de constitution des Organes du Système Monétique Interbancaire – Office Monétique de l’Afrique centrale (OMAC) et Société Monétique de l’Afrique Centrale (SMAC) a été lancé. Les Assemblées Générales constitutives de ces organes se sont tenues le 09 décembre 2005 à Douala (OMAC) et le 12 décembre 2005 à Libreville (SMAC).</p> <p>Enfin, l’année 2005 a vu le lancement du processus de constitution des organes du système Monétique Interbancaire – Office Monétique de l’Afrique centrale (OMAC) et Société Monétique de l’Afrique Centrale (SMAC), dont les assemblées générales constitutives se sont tenues respectivement le 09 décembre 2005 à Douala et le 12 décembre 2005 à Libreville.</p>

DOMAINES D'ACTION	N°	MESURES A PRENDRE	RESPONSABLES	CALENDRIER INDICATIF	OBSERVATIONS
POLITIQUE MONETAIRE ET REFORMES FINANCIERES	18	Réalisation de la Bourse des Valeurs Mobilières en Afrique Centrale (BVMAC)	Tous les pays	Décembre 2005	Le projet BVMAC a connu des avancées, notamment sur le plan de la mise en place du cadre réglementaire. C'est ainsi que, après le Règlement CEMAC portant Organisation, Fonctionnement et Surveillance du Marché Financier du 12 novembre 2003, et la mise en place de la COSUMAF, quatre instructions relatives aux agréments respectifs, de l'entreprise de marché, des actionnaires de la BVMAC, du Dépositaire Central, et des sociétés de bourses ont été promulguées le 20 décembre 2005. Cependant, les opérations de la BVMAC n'ont pas encore démarré, le processus d'acquisition et d'installation d'un système de cotation et de dépositaire central étant en cours.
	19	Adoption du Règlement CEMAC contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme	Etats	Mars 2003	Le Comité Ministériel de l'UMAC a adopté lors de sa session du 28 mars 2003, le Règlement n° 01/03-CEMAC portant prévention et répression du blanchiment des capitaux et du financement du terrorisme en Afrique Centrale.
		Création du GABAC et des Agences Nationales d'Investigation Financière (ANIF)	Tous les pays BEAC S.E. CEMAC	Décembre 2005	Le Groupe d'Action contre le Blanchiment d'Argent en Afrique Centrale (GABAC) a été mis en place à Bangui et ses responsables nommés et installés. Le GABAC a tenu sa première réunion inaugurale le 31 mars à Bangui. Les ANIF, instituées par le Règlement sus cité, sont rattachées au Ministère en charge des finances. Leur organisation, leur fonctionnement et leur financement seront précisés par un décret dont un modèle est fourni par la BEAC aux Etats.

DOMAINES D'ACTION	N°	MESURES A PRENDRE	RESPONSABLES	CALENDRIER INDICATIF	OBSERVATIONS
POLITIQUE MONETAIRE ET REFORMES FINANCIERES	20	Finalisation de la restructuration de la BDEAC et apurement des arriérés de paiements sur le capital et sur les prêts aux Etats (décembre 2000)	Tous les pays BDEAC	Octobre 2002	<ul style="list-style-type: none"> • Tous les pays ont apuré leurs arriérés de paiements sur le capital appelé. • En ce qui concerne les arriérés sur les prêts directs aux Etats, tous les pays sont à jour sauf la République Centrafricaine. • La restructuration de la BDEAC a connu des avancées avec l'adoption de nouveaux statuts et l'élaboration d'un programme pour la relance des activités. En outre, le poste de Directeur Général et celui de Directeur Général Adjoint ont été transformés respectivement en poste de Président et de Vice-Président de la Banque. Par ailleurs, les Administrateurs de la Banque sont désormais des Hauts fonctionnaires représentant leurs Etats respectifs.